



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 octobre 2023

ORDRE PUBLIC

Interdiction par le préfet de l'Hérault de deux manifestations pro-palestiniennes prévues le samedi 28 octobre 2023 à Montpellier

Deux manifestations revendicatives pro-palestiniennes sont annoncées le samedi 28 octobre 2023 à Montpellier.

Ces appels à manifester qui pourraient rassembler plus d'un millier de personnes, dont certains éléments radicaux, interviennent dans un contexte international particulièrement sensible lié au conflit israélo-palestinien, après l'attaque terroriste du Hamas en Israël le samedi 7 octobre 2023, et dans une période de vigilance accrue liée au risque d'attentat sur le territoire Français (posture Vigipirate « urgence attentat » à son plus haut niveau).

La précédente manifestation pro-palestinienne du samedi 21 octobre à Montpellier, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'interdiction suspendu par le tribunal administratif de Montpellier, a connu plusieurs incidents graves :

- menaces proférées publiquement contre une représentante de la communauté juive ;
- critiques à l'encontre du dialogue œcuménique organisé par les mosquées progressistes ;
- caractère séparatiste des discours tenus ;
- slogans portant atteinte au Président de la République ;
- non-respect de la déclaration de manifestation (appel à dispersion non entendu, rassemblement statique évoluant en déambulation dans l'Ecusson...).

Par conséquent, face aux risques manifestes de troubles à l'ordre public, le préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch a décidé d'interdire :

- **la manifestation déclarée** « *pour la protection du peuple palestinien, la levée immédiate du blocus de Gaza, l'arrêt immédiat des bombardements contre les populations civiles, la fin de l'occupation de la Palestine par Israël* » **prévue le samedi 28 octobre 2023 à Montpellier sur la Comédie entre 15h et 18h ;**
- **le rassemblement non déclaré** en soutien à la cause palestinienne, relayé sur les réseaux sociaux par le collectif BDS 34, **prévu le samedi 28 octobre 2023 à Montpellier devant la salle Pagezy à 20h30.**

Le préfet de l'Hérault rappelle que toute infraction au présent arrêté sera constatée et réprimée conformément à l'article R. 644-4 du code pénal qui institue une contravention de quatrième classe à l'encontre des participants, et à l'article 431-9 du code pénal qui institue un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende à l'encontre des organisateurs.

Retrouvez les arrêtés préfectoraux sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault : https://www.herault.gouv.fr/contenu/telechargement/47682/357347/file/2023-10-26-178_Recueil%20sp%C3%A9cial%20n%C2%B0178%20du%2026%20octobre%202023.pdf

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2